



Compte-rendu de la Réunion du Comité Directeur

Du vendredi 29 mars 2013

Présents :

Frédéric TRAMOY, Président,

Eric BAUDET, Laurence BAUDET, Bernard BORTOLIN, Marcelle BORTOLIN, Joseph Di MARTINO, Christophe PARIS, Didier GRIOT, Jeanne DELATTRE, Geneviève RUBEL, Carmelo DI MARTINO, Léopold BONNEVIE, Patrick MENARD, Véronique BAJOLLET.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

Un point sur la correspondance

* Rapport d'incident de la Pétanque Genevoise concernant une équipe d'Aix Les Bains.

Un courrier sera fait à SPA pour leur demander de recadrer leurs joueurs.

* Mail concernant l'autorisation de reculer la date de la Coupe de France des Clubs au 8 avril à la place du 30 mars. Le Club de Mérande et le Club de SPA sont d'accord.

Après discussion et passage au vote, le Comité Directeur décide, à la majorité, de ne pas donner de dérogation. Comme c'est l'équipe qui reçoit qui doit organiser, c'est elle qui est sanctionnée, donc SPA est disqualifiée.

* Courrier de Jean-Marc GORCE concernant le montant anormalement élevé de 10€ pour l'inscription au concours en doublettes, de Saint Laurent du Pont. Il ajoute que la dimension des terrains n'était pas toujours réglementaire.

Rappel à l'ordre sera fait auprès de ce club pour préciser que le montant fixé par la Fédération est de 4€ par joueur pour un concours par poule, 5€ pour un concours A et B, et 6€ pour un concours A, B et C.

* Dégât des eaux : l'assurance a couvert l'imprimante et 27 maillots qui ont été abimés.

Un point sur les licences

A ce jour le nombre des licences s'élève à 1042.

Se pose le problème de suspensions de licences.

La suspension prend effet lorsque le joueur concerné a rendu sa licence au Président de la Commission de Discipline. Lorsque la sanction est terminée et l'amende payée, la licence est remise en circulation.

Un point sur les règlements internes

* La commission administrative et technique a revu le cahier des charges des championnats de Savoie.

La proposition est soumise au Comité Directeur qui valide avec quelques modifications.

Un point sur les dossiers en cours :

- Lieu de la rencontre Savoie / Isère le 20 juin : 2 demandes à ce jour : La Savoyarde et Albertville. Albertville se désiste au profit du club « La Savoyarde » qui n'organise pas de Championnat..

- Inscriptions journée CDCF du 7 avril : à ce jour 3 clubs ont répondu, Albertville, La Corbière et Saint Rémy. Yves GOUX, arbitre, s'est excusé.

Combien d'équipes jeunes seront présentés au Championnat des Clubs ? Un mail sera fait aux clubs pour réponse prévisionnelle avant le 15 avril, sachant que la réponse définitive sera le 15 mai.

- Attente des documents du club de Modane : toujours rien à ce jour (coordonnées des membres du CA). Relance du Président.

- Subvention SPA : à ce jour, les documents demandés par le Comité n'ont pas été envoyés.

Parole à chaque Président de Commission

* Compte-rendu de la réunion de la Ligue :

- sanction contre un joueur : décider comme sanction la suppression de championnat n'est plus possible, le logiciel de concours n'est pas capable de distinguer cette subtilité,

- La Ligue élabore un état des lieux des écoles de pétanque,

- Propositions qui seront étudiées à l'automne au niveau de la fédération :

- retour à 256 équipes des triplettes séniors, le triplète promotion aura lieu à une autre date,
- création du tête à tête féminin

- Il n'y a pas d'âge de retraite pour les arbitres

- Pour le marathon des jeunes : 4 équipes, une de chaque catégorie

- A la Ligue, pour le département de la Savoie, qualification de : 2 équipes Juniors, 2 équipes Cadets, 2 équipes Minimes et 1 de Benjamin

En poules les parties en 11 points

- Le jean est autorisé mais la tenue doit être correcte (pas de pantalon déchiré etc....)

- A partir de cette année, pour la Ligue 4 équipes seront qualifiées par catégorie (au lieu de 3)

- Ligue d'automne à Andrézieux Bouthéon, avec 4 joueuses qualifiées en tête à tête féminin, la Championne ira au France l'année suivante

- Les champions séniors triplettes ne peuvent pas participer au concours promotion (même jour à la Ligue)

- Une équipe triplète provençale sera qualifiée à La Ligue à partir de 2014, il faudra prévoir la date de ce championnat suffisamment tôt.

- Le tir de rafle est autorisé dans l'épreuve du combiné du championnat des clubs jeunes et féminins

- La Ligue déménage au CREPS de Voiron.

* Commission Discipline

3 réunions, le compte-rendu est joint en annexe.

Proposition d'indemniser les membres de la commission discipline pour leur déplacement.

Après vote, un forfait de 30€ est accordé, le covoiturage est conseillé.

* Commission Vétérans

Pas de réponse au courrier envoyé par le Président aux différents clubs, il ne désespère d'en recevoir.

Résultat de la coupe de France. Les prochaines rencontres doivent se faire avant le 28 avril 2013.

[Albertville](#) / Saint Etienne de Cuines

[Saint Rémy de Maurienne](#) / Pétanque Aix Les Bains

Moutiers et Mérande sont offices

Rappel : le club en bleu qui reçoit, prend contact avec son adversaire pour fixer la date de la rencontre.

* Commission Finances

Budget revu pour tenir compte des équipes supplémentaires qualifiées pour La Ligue, du championnat de France rajouté, du triplé seniors qui passent de 128 à 256 équipes. Ce qui entraînera un surplus de 2500 à 3000 euros supplémentaires.

Des dossiers de demandes de subvention sont en cours avec des propositions concrètes.

* Commission Jeunes

Colloque des jeunes et des initiateurs. Beaucoup de monde, il faudrait prévoir d'en envoyer l'année prochaine.

* Féminines

Le Président attend le retour du questionnaire envoyé à chaque club pour avis de leurs féminines.

Contrôle alcoolémie des championnats

A titre préventif, le délégué peut procéder à :

- un contrôle aléatoire

- un contrôle de toute l'équipe

- si supérieur à 0,5, il y a un 2^{ème} contrôle ½ heure plus tard, si positif, le joueur peut être exclu de la compétition.

Une sanction peut être prise uniquement si le contrôle est pratiqué par un médecin.

Le Comité de Savoie se réserve le droit de faire procéder par le délégué à un contrôle alcoolémie.

Championnat de France à Vauvert

Il a lieu du 7 au 9 juin et les qualificatifs se déroulent le week-end d'avant. Le délai est donc très court pour avertir le Comité organisateur, pour les tenues et les réservations des repas.

Le Président se charge d'avertir les organisateurs à Vauvert.

Tenues des membres du CD

- * Pour les arbitres : les parkas avec inscription sont stockées au siège
- * Tenues pour les France : elles sont bien et très jolies, certains membres en ont acheté une.
- * Veste homme : le logo repositionnable sera mis sur la poche.
- * Chemises femmes : toujours en cours.

Questions diverses

* Détection jeunes du dimanche 24 mars. La journée s'est bien passée avec 42 enfants, un compte-rendu sera rédigé par la commission des jeunes.
Chaque joueur aura une fiche qui sera remplie au fur et à mesure de son parcours.

* Un concours qui n'est pas inscrit au calendrier peut-il être officiel ? oui, si le Comité donne son accord.

* Les délégués doivent penser à emmener les écussons pour les joueurs en Championnat de Ligue.

* Les délégués complètent les rapports et les envoient à Joseph DI MARTINO qui établira le rapport sportif final.

* Suggestion d'Eric BAUDET : préparer des fiches de jeu pour les poules des têtes à têtes, ce serait un gain de temps pour tout le monde : joueurs et délégué à la table de marque. Les fiches peuvent être imprimées à partir de l'ordinateur. L'accord est unanime.

* Enveloppes données aux délégués des championnats pour donner aux joueurs qualifiés. Ils auront donc tous les renseignements nécessaires pour se déplacer.

* Il a été envoyé aux clubs le fichier d'inscription aux championnats. Il devra être retourné complété par mail à Didier GRIOT, copie Frédéric TRAMOY. L'original papier sera envoyé OBLIGATOIREMENT avec le chèque au siège.

* La Savoie devra organiser le Championnat d'automne en 2014 et le Mini Bol d'Or féminin en 2015. Carmel DI MARTINO et Patrick MENARD se chargent de prendre les contacts nécessaires.

* Roger DEVIN souhaite se faire rembourser d'un double de clé du local qu'il a fait faire il y a longtemps. Pour cela, il devra fournir la facture et la clé.

Prochaine réunion le mercredi 17 avril 2013